

ACCEPTÉ

Séance extraordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke, tenue en présentiel à la salle multi de l'édifice Marcel-Simoneau du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke, **le mardi 31 janvier 2023 à 19 h.**

Présences : Mmes Katerine Roy, présidente, Valérie Gagnon, vice-présidente, MM. Philippe Grenier, Étienne Paradis et Jean-François Paradis, membres parents; Mmes Anny Bélanger, Lynda Lamoureux, Claudie Potvin et M. Patrick Gauthier, membres du personnel; Mme Marie-Victoria Dorimain, MM. Marc-Antoine Rouillard, Frank Meunier, membres de la communauté; Mme Viviane Guimond, représentante du personnel d'encadrement sans droit de vote; M. Sylvain Racette, directeur général, M. Patrick Guillemette, directeur général adjoint à l'administration et Mme Isabelle Boucher, directrice générale adjointe aux affaires éducatives, MM. Donald Landry, secrétaire général et Alexis Dubois-Campagna, coordonnateur aux services du secrétariat général et des communications.

Mmes Rachel Quirion, Annie Léveillé et M. Olivier Roberge ont prévenu de leur absence.

1.0 Séance de travail (privée)

Quorum de la séance

Le quorum est constaté à 19 h 03.

2.0 Mot de bienvenue, intentions de la rencontre et rappel sur les normes de fonctionnement du CA et les déclarations de conflit d'intérêts

Mme Katerine Roy, présidente, présente les intentions de la rencontre et fait un rappel des règles de fonctionnement du CA.

3.0 Adoption de l'ordre du jour

CA 2023-105

Sur la proposition de Mme Viviane Guimond, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil d'administration du mardi 31 janvier 2023.

4.0 Adoption de la planification des espaces 2022-2027

CA 2023-106

Les articles 272.2 et suivants de la LIP définissent les modalités des échanges entre les municipalités locales, les municipalités régionales de comté et le CSSRS en ce qui concerne la planification des besoins d'espaces du CSSRS.

Du 2 septembre au 21 octobre 2022, la première étape du projet de planification des besoins d'espaces a été complétée. Cette étape consistait en la transmission par le CSSRS de la prévision de ses besoins d'espaces aux municipalités/MRC concernées et en la réception des commentaires de celles-ci.

Du 21 octobre au 24 novembre 2022, la deuxième étape du projet de planification des besoins d'espaces a été complétée. Lors de cette étape, le CSSRS a déterminé ses besoins en matière d'immeubles (terrains) à acquérir aux fins de construire ou d'agrandir une école ou un centre. Il a transmis le projet de planification des besoins d'espaces aux municipalités/MRC concernées.

Le conseil d'une municipalité locale ou d'une municipalité régionale de comté doit, dans les 45 jours (calendrier) suivant la réception du projet de planification des besoins d'espace, transmettre au centre de services scolaire un avis sur celui-ci. À l'expiration du délai de 45 jours soit le 24 novembre 2022, le CSSRS a reçu les avis de la Ville de Sherbrooke et de la Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton. Aucun avis n'a été reçu de la part de la MRC du Val-Saint-François.

Le CSSRS doit maintenant adopter la planification de ses besoins d'espaces et la transmettre à chaque municipalité locale et à chaque MRC concernée.

Dans les 45 jours suivants, la réception de la planification des besoins d'espace du centre de services scolaire, le conseil d'une municipalité locale visée à l'article 272.6 doit l'approuver ou la refuser. Une copie de la résolution est transmise par la municipalité au centre de services scolaire et à la municipalité régionale de comté dont le territoire comprend le sien.

En cas de défaut du conseil d'approuver ou de refuser la planification dans ce délai, celle-ci est réputée avoir été approuvée.

L'article 272.8 prévoit qu'une fois que la planification des besoins d'espace est approuvée ou refusée par les municipalités, le centre de services scolaire la soumet au ministre pour approbation. À cette fin, le centre de services scolaire indique au ministre si la planification a été approuvée ou refusée par les municipalités et, en cas de refus, les motifs au soutien du refus. Il lui transmet également les avis reçus des municipalités à l'égard du projet de planification et indique, le cas échéant, les modifications apportées à la planification pour tenir compte de ces avis.

À la date de son approbation par le ministre de l'Éducation, la planification des besoins d'espaces 2022-2027 rend la cession de terrain des municipalités en faveur du CSSRS obligatoire à l'intérieur d'un délai de deux ans.

Attendu les obligations du CSSRS;

Attendu la recommandation du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information quant à l'adoption de la planification des besoins d'espace 2022-2027;

Attendu l'importance de la mise en marche du processus de cession de terrains des municipalités en faveur du CSSRS pour l'arrimage des futures constructions.

Sur la proposition de M. Patrick Gauthier, il est unanimement résolu de :

De procéder à l'adoption de la planification des besoins d'espace 2022-2027 déposé en séance.

5.0 Modification de l'organigramme des cadres du CSSRS

CA 2023-107

Attendu la volonté du CSSRS de maintenir une organisation des services qui soit efficiente et efficace;

Attendu l'analyse qui a été effectuée et la recommandation du Comité de répartition des ressources (CRR) pour la modification d'un poste de cadre au Service des ressources humaines (SRH);

Attendu la présentation à l'équipe de la Direction générale, à l'équipe de Régie, au Comité consultatif de gestion (CCG) et à la séance de travail du CA du mardi 17 janvier 2023;

Attendu que cet ajout se fait dans un esprit de développement organisationnel avec un objectif de meilleur soutien des services et des établissements;

Attendu que cet ajout devrait nous permettre de régulariser la situation d'un poste qui était difficile à combler dans le cadre d'une pénurie de main-d'œuvre en le rendant plus attractif.

Attendu la recommandation du directeur général :

Sur la proposition de M. Marc-Antoine Rouillard, il est unanimement résolu :

- d'abolir le poste de conseiller en gestion de personnel qui était sous la supervision du coordonnateur aux relations de travail;
- et de créer un poste de coordonnateur qui sera sous l'autorité de la direction adjointe du Service des ressources humaines.

6.0 Parole du public

Il n'y a pas de question du public et pas de suivi à ce propos.

7.0 Informations de l'équipe de la Direction générale

Il n'y a aucune information.

8.0 Parole des membres du CA

Les membres du CA sont invités à prendre la parole quelques minutes. Les sujets abordés sont :

- Le forum de consultation sur le prochain PEVR était pertinent et apprécié;
- La formule adaptée du Gala des Bravos, impliquant un retour en salle, a été appréciée;
- Les établissements ont des plans d'évacuation incluant des éléments de contingence.

9.0 Levée de l'assemblée

À 19 h 50, sur la proposition de M. Frank Meunier, il est unanimement résolu de lever la séance.

Katerine Roy,
Présidente

Donald Landry,
Secrétaire général